

BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2010 - N° 14

Rédaction : Commission communication de Sainte Marie aux Chênes

Place François Mitterrand • Tél. 03 87 61 91 01 • Fax 03 87 61 84 93 • E-mail : mairie.ste.marie.aux.chenes@wanadoo.fr

SITE INTERNET : www.saintemarieauxchenes.fr

Conception et Impression : Imprimerie Michel - Hagondange

Dépôt Légal 200512.0002

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

LE MOT DU MAIRE

Officiellement au 1er janvier 2011, le nombre d'habitants de notre Commune sera de 3672. L'évolution démographique a été relativement lente. En effet nous étions 3365 au début des années 1970. Il aura fallu pratiquement 40 ans pour constater une augmentation de 309 habitants. Pourtant pendant cette période, 630 logements nouveaux ont été construits, dont 127 logements sociaux.

Malgré cela, par rapport à la loi S.R.U., les logements sociaux sont insuffisants, dès lors que les cités minières n'ont pas été considérées comme faisant partie du parc immobilier social. Pour les communes minières de notre importance, il est absolument impossible de satisfaire aux conditions de la loi. L'Etat s'en moque et nous pénalise. Encore une loi qui a

le mérite d'exister, mais qui est appliquée sans discernement.

Mais, revenons à la démographie : ainsi depuis 1970, la courbe des ménages a été bien ascendante, alors que la courbe démographique ne l'était que faiblement. Cela s'explique par la composition des familles qui n'est plus la même, et un vieillissement des habitants notamment dans nos deux cités minières, qui comptent environ 500 logements.

C'est en développant l'habitat que nous avons inversé la tendance. Fallait-il aller plus vite ? Certainement pas, car nous aurions été confronté à un manque d'équipements. Aujourd'hui, ces superstructures sont en place, et en mesure de répondre aux attentes des Quercussiens anciens et nouveaux. Il convient donc de poursuivre cette politique, mais d'une façon raisonnable et régulée.

Par ailleurs la construction de logements sociaux doit se poursuivre. Certes, c'est répondre au manque de logements de ce type, mais c'est également assurer un renouvellement et un rajeunissement de notre population. Même si les constructions qui ont bénéficié du "PASS FONCIER" ne sont pas comptabilisées dans l'habitat social, je considère qu'elles en relèvent, puisque les aides accordées par l'Etat, la Communauté de Communes et la Commune, ont permis à 45 jeunes couples d'accéder à la propriété.

Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que SAINTE MARIE AUX CHENES poursuit son développement dans tous les domaines.

Cependant, tout ne va pas pour le mieux, puisque trop de familles rencontrent des difficultés pour assurer le quotidien. Pour alléger cette précarité, les services communaux, fort heureusement, sont accompagnés par les associations caritatives et notamment les Restos du Coeur, dont je voudrais ici saluer les bénévoles qui se mettent à la disposition des plus démunis et font un travail exemplaire.

Néanmoins, au nom de l'ensemble des élus, des personnels et en mon nom, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et pleine réussite dans vos projets.

Marcel KLAMMERS

Maire de Sainte Marie Aux Chènes
Conseiller Général de la Moselle

SOMMAIRE DÉCEMBRE 2010 - N° 14

Le mot du Maire	P 1
Budget 2010	P 2-3
Travaux	P 4
Environnement	P 5
Manifestations	P 6-7
Vie associative	P 8-9
Vie sportive	P 10
Vie culturelle	P 11
Animations	P 12-13
Infos	P 14
Régie d'électricité	P 15
Fleurissement	P 16

CONCERT DE NOUVEL AN

Samedi 15 janvier 2011 à 17 heures
Gymnase Rue Arago

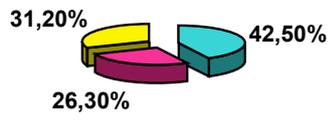
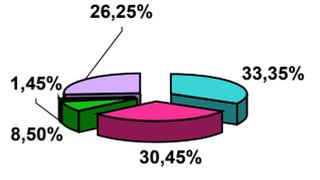


BUDGET 2010

FONCTIONNEMENT

Montant total des dépenses 3 874 897 €

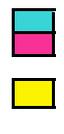
Montant total des recettes 3 874 897 €



- Frais de personnel
- Travaux Fournitures Services extérieurs Gestion Générale
- Participation subvention contingent
- Epargne brute
- Frais financiers



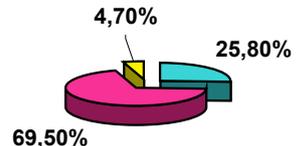
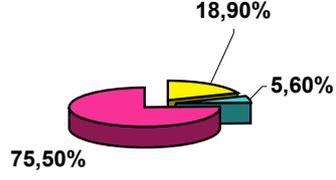
- Produits fiscaux
- Produits divers
- Dotations et compensations de l'Etat



INVESTISSEMENT

Montant total des dépenses 3 959 559 €

Montant total des recettes 3 959 559 €



- Acquisitions mobilier et matériel
- Remboursement capital emprunts
- Travaux bâtiments, voirie et réseaux



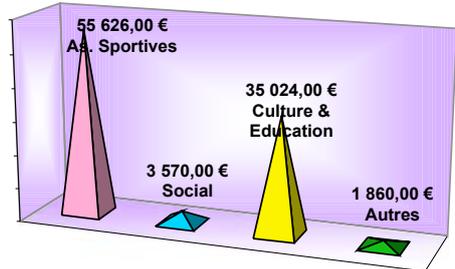
- Autofinancement
- Subventions, participations, TVA
- Emprunt



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ANNÉE 2010

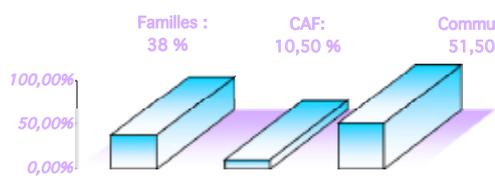
TOTAL : 96 080 €



CONTRATS JEUNES

EXERCICE 2009

Dépenses 2009	250 269,16 €	% de participation
Participation familles	95 161,99 €	38,00%
Participation CAF	26 203,73 €	10,50%
Dépenses nettes de la Commune	128 903,44 €	51,50%

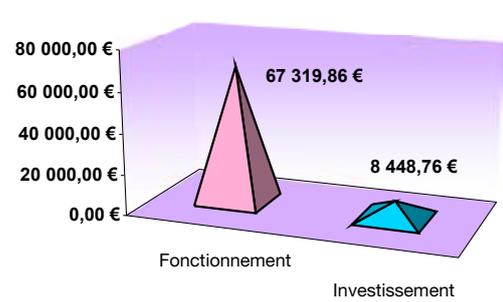
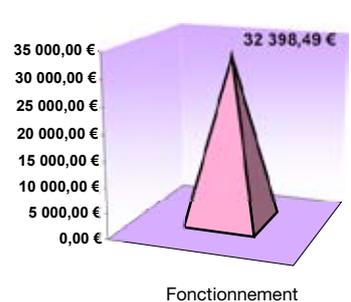
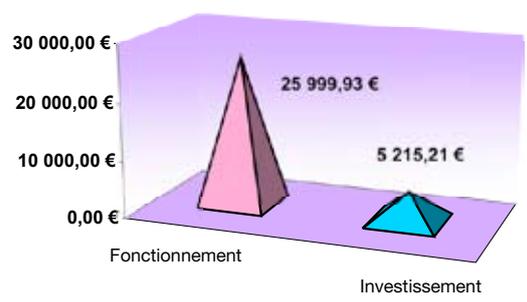


DÉPENSE BATIMENTS COMMUNAUX ANNEE 2010

GYMNASE ARAGO

FOYER SOCIO EDUCATIF & CULTUREL

GYMNASE BERTHELOT

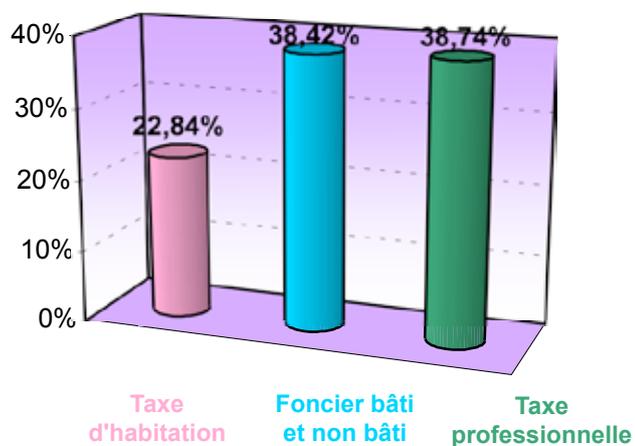


BUDGET 2010

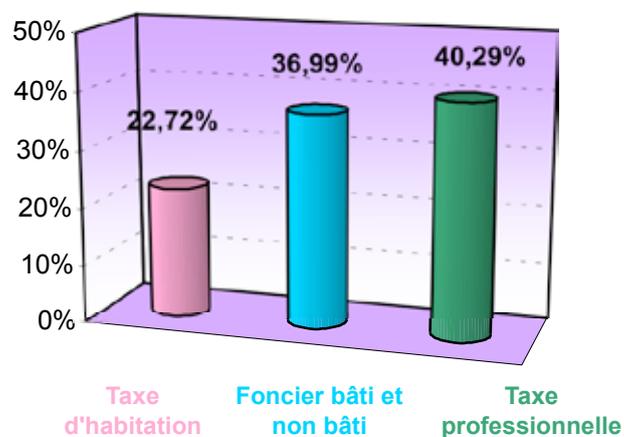


FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

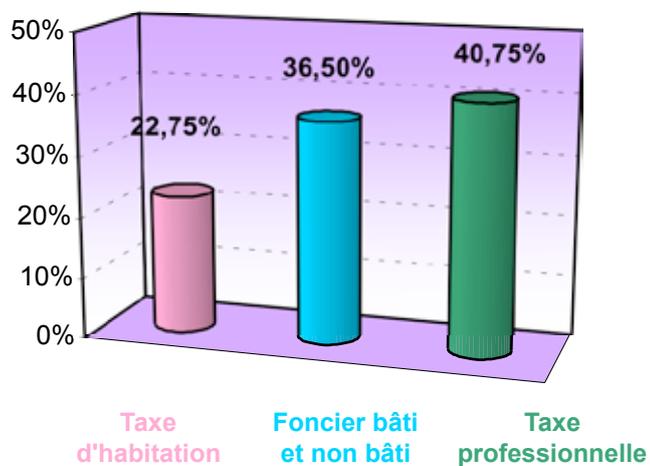
2007



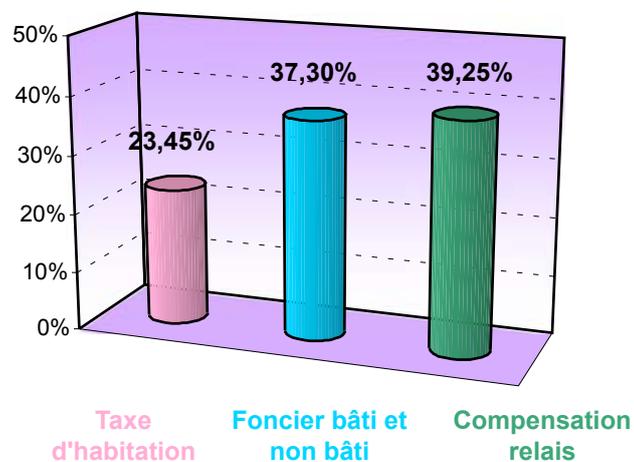
2008



2009



2010





TRAVAUX

Cité minière Ste Marie



Requalification de la cité minière Ste Marie comprenant l'enfouissement des réseaux secs, reprise du réseau d'assainissement, réfection de la voirie et des espaces publics. Cette première tranche de travaux estimée à 2 059 507,00 € bénéficie de l'aide de l'Etat, de la Région et du Département à hauteur de 718 098,00 €. Une subvention au titre des crédits Européens (FEDER) a été sollicitée. La différence est autofinancée par la commune et par la contribution de la Régie d'Electricité (500 000 €).

- Maîtrise d'œuvre : YXOS
- Entreprises retenues :
 - Groupement W.H / THEPAULT, réseaux secs,
 - COLAS EST, voiries
 - Réseau d'eau potable : l'ensemble a été pris en compte par le SIEGVO.



Entrées de Ville

La requalification des entrées de ville, rue de Metz et Grimonaux, est maintenant terminée. Le nouvel éclairage, le rétrécissement de la chaussée, les plateaux surélevés, la vitesse limitée contribuent à une meilleure sécurisation de la circulation. Le tout est complété par un aménagement paysager de qualité pour le plaisir des yeux.

Montant des travaux : 2 262 000 €

Participation financière du Conseil Général de la Moselle. Subventions sollicitées auprès du Conseil Régional de Lorraine et de l'Etat dans le cadre des Fonds Européens.





Broyage

Acquisition par la commune d'un broyeur composteur qui va permettre d'utiliser les végétaux broyés pour effectuer le paillage des massifs et ainsi éviter l'utilisation des désherbants. Une subvention a été sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse.



Gens du voyage



En juillet et en août, la venue et l'installation intempesive des gens du voyage à l'arrière du lotissement de la Barre a contraint la Municipalité à engager des travaux afin de neutraliser l'accès à ce terrain.

Après l'installation en 2008, suite à une première vague de 250 caravanes, d'un grillage rigide aux entrées Victor Hugo et Jean Moulin pour une dépense de 3 000 €, un labour des entrées a été réalisé ainsi que la pose de bornes anti-franchissement et d'un portique pour un coût de 5 000 €.

Au cours d'une réunion d'information aux riverains, le Maire, Marcel KLAMMERS a expliqué l'impuissance de la Municipalité devant le sans gêne de ces populations et le manque d'aide des autorités qui se voilent la face et ne donnent aucune réponse. Le Maire a précisé aussi que la commune de Ste Marie aux Chênes n'était pas concernée par la mise à disposition d'une aire de stationnement car c'est une commune de moins de 5 000 habitants.





MANIFESTATIONS

Cérémonie des vœux



La cérémonie des vœux a permis de faire le point sur les travaux réalisés et ceux à venir. Elle a également incité le Maire à parler des inquiétudes concernant la suppression de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales.

Ce fut aussi l'occasion de remercier toutes les personnes, Associations, Ecoles, Régie d'Electricité, Personnel Communal, Elus qui par leur implication participent au dynamisme de la commune.

Concert du Nouvel An



Un très beau concert dans un gymnase comble. Pour cette nouvelle édition, l'orchestre symphonique de Marly, sous la direction de Ferdinand BISTOCCHI, a joué Strauss, Bizet et Glenn Miller. Autant d'œuvres qui ont séduit un public venu nombreux qui par ses applaudissements chaleureux et vibrants a salué cette superbe prestation.



Noces d'Or



Selon la tradition, neuf couples ont été honorés par la Municipalité pour célébrer leurs noces de diamant et d'or.

Au cours de cette cérémonie, Marcel KLAMMERS, Maire de la Commune a offert leur acte de mariage à chaque couple et a invité les élus présents à leur remettre un cadeau, avant de retrouver tout le monde pour une touche de convivialité autour d'un apéritif dinatoire.

Maison de retraite

Comme chaque année, le Maire et les élus se sont rendus à la Maison de Retraite « Le Breuil » pour présenter les vœux aux résidents et leur offrir un petit présent. Cette année, une écharpe bien chaude.



MANIFESTATIONS



Repas des anciens

Reporté au mois de septembre, pour cause de travaux dans la salle des fêtes, le repas des anciens a rassemblé au gymnase Arago plus de 300 personnes autour d'une bonne table avec l'animation musicale de Guy DROPSIT pour les « accros » de la danse.

Tous les convives sont repartis enchantés de cette journée festive.

Médailles et retraite



Remise de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale pour vingt ans de services « Médaille d'Argent » à madame Jacqueline BOUODEN. Départ à la retraite de madame Thérèse GANGLOFF et de madame Jeanne LEMOINE, toutes deux employées comme Agent d'Entretien des bâtiments communaux. Marcel KLAMMERS, Maire de la commune, a rendu hommage à ces trois personnes pour leur sérieux et leur compétence dans l'accomplissement de leur tâche.



94 ème Régiment d'Infanterie



Pèlerinage des anciens de la garde du 94 ème R.I qui s'est illustré durant la guerre de 1870.

Cérémonie du Souvenir

Les réservistes de l'armée allemande ont effectué un grand nettoyage sur les trois cimetières militaires de la commune. A cette occasion, Marcel KLAMMERS, Maire de Ste Marie aux Chênes et le Lieutenant Colonel de réserve BRENNICHE ont déposé une gerbe au cimetière situé à l'arrière de la Mairie.





VIE ASSOCIATIVE

Vide Grenier C.C.L



Le traditionnel vide grenier organisé par le C.C.L a connu une nouvelle fois un véritable succès ; ce fut une vraie ruée de visiteurs tout au long de la journée où vendeurs et acheteurs pensent au final avoir fait de bonnes affaires.

Chorale « Chœur de Chêne »



15 ans déjà !

Pour célébrer ses 15 ans d'existence, l'ensemble vocal « Chœur de Chêne » a proposé un concert à la salle des fêtes avec la participation d'une chorale bourguignonne « Les Baladins du Tournegeois ». Ce concert a soulevé l'enthousiasme d'un public venu nombreux qui a apprécié et salué par des tonnerres d'applaudissements les interprétations des deux groupes.



Patrimoine



Le Conseil de Fabrique de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption a participé pour la première fois aux journées du patrimoine. A cet effet, les membres du Conseil ont concocté un programme varié composé d'un concert d'orgues, de la visite de l'église et d'une exposition de photos et d'objets du culte.

Bourse aux jouets

Encore et toujours, un grand succès pour la bourse aux jouets organisée par le C.C.L avec un nombre important de vendeurs occasionnels qui ont envahi le gymnase Arago et la salle des fêtes attenante.





Du nouveau au club de l'amitié



Après une interruption de quelques mois, le club de l'amitié a rouvert ses portes le vendredi de 13h15 à 17h45, à la maison des associations, place de l'abbé Grégoire.

Mme Elisabeth Girard-Terroine, la présidente, succède à Eugène Damiani, qui, après de nombreuses années de dévouement et bénévolat, a souhaité cesser ses fonctions (tout en restant au sein du club).

Comme à l'accoutumée, les personnes des deux sexes, peuvent jouer à un ou plusieurs jeux de société de leur choix. Et afin de diversifier les activités proposées, depuis le trois décembre, un atelier mémoire est animé par Dominique et a lieu une fois par mois, ouvert à toute personne sans limitation d'âge.



De même, des sorties sont envisagées : en août, un groupe d'une quarantaine de personnes a visité le Mémorial du Général De Gaulle à Colombey les deux Eglises .

Le but des responsables est de permettre à une majorité de personnes de sortir de l'isolement dans lequel elles peuvent être, en leur offrant un après-midi de convivialité.

Les Restos du Cœur

Installés dans leur nouveau local, rue des Glycines – anciennement caserne des pompiers- les Restos du Cœur de Ste Marie aux Chênes ont pour résolution la distribution de repas du 1er janvier au 31 décembre. Ce sont seize personnes, toutes bénévoles, qui donnent de leur temps régulièrement pour véhiculer des tonnes de marchandises, les ranger sur les étagères et enfin procéder à leur distribution. Au final, 23 502 repas auront été distribués aux familles les plus nécessiteuses. La 26ème campagne a débuté le 29 novembre 2010 et durera jusqu'au 29 mars 2011, suivie de l'inter- campagne d'avril à fin novembre.

Suite à l'installation dans le nouveau local, il y a cette année trois distributions par semaine : mardi et jeudi de 14h00 à 16h00 et samedi de 9h00 à 11h00. Il est demandé aux familles qui vont fréquenter ce centre d'utiliser les parkings situés à proximité afin d'éviter tout accident.

Le responsable, André KINTZ précise : « Les familles qui seront acceptées pour la campagne d'hiver auront la possibilité de choisir l'une des trois journées de distribution proposées.





VIE SPORTIVE



Tennis

Rassemblement des membres du club de tennis pour le tournoi d'été qui s'est déroulé sur les courts extérieurs rénovés.



Judo

Mosellanes de judo au gymnase Berthelot.



Aïkibudo : Stage régional au dojo du gymnase Berthelot d'un art martial non compétitif, orienté vers la défense.

Club canin : Concours d'obéissance qui a réuni vingt huit chiens de toutes races. Pour ce concours, de longs mois de travail sont nécessaires afin d'obtenir l'osmose maître/chien.



Foot

Première édition du challenge de Moselle Futsal organisé par le District Mosellan pour les équipes U11.



Basket - Fête Nationale du mini basket .



Tennis de table

Découverte de l'activité pour les écoliers.



Pétanque

Journée « portes ouvertes » au cours d'une rencontre inter-associations.

ANIMATIONS À LA BIBLIOTHEQUE



Exposition chocolat



En avril, avec une journée ludique consacrée à la découverte du travail de chocolatier grâce à la présence de la Boule Quignon, les enfants du CLSH ont participé à divers jeux sur le thème du chocolat et ont pu profiter d'une séance de dégustation.

Rencontre avec un écrivain

Au mois de mai deux classes –CE1_CE2 et la Clis- ont pu échanger avec l'écrivaine Jeanine TESSON dans le cadre du concours « Lire Elire en Fête ».



Insolivres



En juin, au parc municipal s'est installée la compagnie Trottoir Express et son spectacle « Mission Express », animation burlesque consacrée au tri sélectif et à l'environnement. Cette journée a été l'occasion de se rendre compte que les jeunes n'étaient pas insensibles à ces questions d'actualité.



L'illustrateur ZAÛ

Le 31 mai, l'illustrateur ZAÛ est venu rencontrer les élèves d'une classe de CM2 pour leur parler de son travail. Ce fut également l'occasion pour ces élèves de réaliser une grande fresque exposée à la bibliothèque.



Lire en Fête

En octobre, la bibliothèque nous a fait entrer dans le monde merveilleux des contes et des légendes, avec une exposition panneaux et sculptures d'Augusto ANTUNES et le spectacle « Les Exploraconteurs » proposé par la compagnie Lavifil.

Exposition « Mangas » en novembre

Véritable phénomène de la bande dessinée depuis quelques années, cette exposition a permis de découvrir les différents courants ainsi que les spécialités du Manga. Exposition qui a conquis les jeunes adolescents mais également les moins jeunes.





ANIMATIONS

ACTIONS EN DIRECTION DES JEUNES

Différentes actions sont menées par la Municipalité en direction des jeunes, en partenariat avec la C.A.F de Moselle dans le cadre d'un contrat jeunesse.

Accueil périscolaire.

Accueil des enfants le matin à partir de 7h30, le midi (repas à la cantine du collège) et le soir après l'école jusqu'à 18h30. Hors vacances scolaires et jours fériés.

Activités périscolaires.

- Eveil au sport (4 / 10 ans) le mardi de 16h45 à 18h15.
- Mercredis loisirs (4 / 12 ans) de 13h30 à 17h00.
- Le club ados, mercredi et samedi de 14h00 à 18h00.

Ces activités sont ouvertes à tous les enfants résidant dans la commune.

Les centres de loisirs. C.L.S.H.

Pendant les vacances scolaires pour les enfants de 4 à 13 an

Les séjours vacances d'été.

En partenariat avec la Ligue de l'Enseignement pour les jeunes de 6 à 15 ans.

Montant des dépenses pour l'ensemble de ces actions : 254 000,00 €.

- Participation des familles : 31,4 %
- Participation de la C.A.F : 33,3 %
- Participation de la commune : 33,3 %
- Autres, CE,... : 2,0 %

Vacances Ski en février à MORZINE.

Pour les élèves scolarisés au CM2, la commune prend en charge 50 % du coût du séjour.



Mercredis éducatifs

Jeux de société avec les pensionnaires de la Maison de Retraite.



Vacances de février

Stage de ski pour les 8/12 ans au snowhall d'Amnéville.



Vacances d'avril

Activités sportives en partenariat avec les clubs sportifs de la Commune.



ANIMATIONS



En partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, départ pour un séjour en multi activités dans un centre de vacances à Agde, où les jeunes de 6 à 11 ans ont vécu une expérience nouvelle de vie en communauté et ont pu pratiquer des activités, encadrés par des animateurs compétents et diplômés



Visite au musée du cinéma et de la photo à St Nicolas de Port.



Visite au musée de l'art forain à Conflans/Jarny.



Travail réalisé par les 4/6ans sur NIKI de SAINT PHALLE au château de Malbrouck.



Sortie aux jardins du Courot à Seicheprey (54)



Animation proposée par le club canin.

Le recensement

Le recensement est une démarche obligatoire que chaque Français, femme ou homme, doit effectuer dès l'âge de 16 ans en Mairie. Une attestation de recensement sera remise à l'intéressé. Ce document sera nécessaire pour pouvoir

s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi qu'au permis de conduire auto et moto.

Inscription sur les listes électorales

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales ou si vous avez changé de domicile au sein de la commune, vous devez solliciter votre inscription en Mairie avant le

31 décembre 2010 dernier délai. Sont concernés toutes les françaises et les français majeurs ou qui atteignent leur majorité avant le 1er mars 2011.

Déneigement des trottoirs

En cette période hivernale et par temps de neige, tandis que la Commune met tout en œuvre pour dégager les voies publiques le mieux possible, nous vous rappelons que les administrés ont l'obligation de débayer réguliè-

rement les trottoirs et espaces longeant leur propriété. La sécurité des passants en dépend. En cas d'accident, les propriétaires sont responsables.

Stationnement

En agglomération, l'utilisation en matière de stationnement des voiries et espaces publics est du ressort des municipalités. A SAINTE MARIE AUX CHENES, l'autorité municipale dans un but sécuritaire dénonce régulièrement ce problème récurrent que constitue le stationnement anarchique. Cette appropriation du domaine public dans une recherche égoïste de confort personnel particulier au détriment de l'intérêt général et de la sécurité ne peut être toléré.

ZONE BLEUE

La zone bleue existe depuis 1990. Elle doit fonctionner de 9H00 à 19H00 sauf dimanche et jours fériés. Le disque de stationnement (que doit acquérir ou détenir tout bon automobiliste) est obligatoire même pour quelques minutes. « Tourner » le disque sans changer le véhicule de place ou bouger le véhicule de quelques mètres est proscrit et assimilé à l'infraction. Le but recherché est de limiter le stationnement à 1 heure 30 au maximum et éviter ainsi au centre-ville le stationnement à la journée ou à la demi-journée des véhicules ventouses pour proposer des places de stationnement gratuit notamment en vue de faciliter l'accès aux commerces et aux services.

AUX ABORDS DES ECOLES

Le policier municipal dénonce régulièrement des comportements irresponsables de parents qui, s'ils le pouvaient déposeraient les enfants au cœur même de l'établissement

scolaire. Des places de parking existent à proximité. Il ne paraît pas évident à certains qu'il est dangereux de faire descendre son enfant sur la chaussée en bloquant égoïstement la circulation qui est derrière ... ou de s'arrêter sur le trottoir au milieu des autres enfants. Pour toute la commune, le stationnement gênant ou l'arrêt sur le trottoir est interdit par l'article R. 417-10 du Code de la Route. Une signalisation particulière n'est ni nécessaire ni obligatoire. Le trottoir : C' EST POUR LES PIETONS. Quant à ceux qui, au Groupe Scolaire Ernest Revenu, empruntent la rue des Ecoliers réservée aux seuls riverains, peut-être qu'un jour, il faudra s'expliquer avec les forces de l'ordre. Que dire de ceux qui se faufilent sans utiliser les passages piétons (pour mémoire le Code de la Route oblige leur utilisation quand ils sont situés à moins de 50 mètres) et de ceux qui, au mépris de ce même Code, usent de l'avertisseur sonore de leur véhicule pour attirer l'attention ou dire au-revoir alors qu'il ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence.

Toutes ces incivilités ou infractions perturbent la quiétude légitime et impérative des enfants à proximité des établissements et des axes routiers au trafic important. Une prise de conscience est indispensable pour éviter tout désagrément.

L'agent de police municipale a des consignes très précises pour faire respecter ces obligations. Son travail n'est pas toujours facile et mérite le respect de la part des administrés.



LA RÉGIE COMMUNALE D'ELECTRICITE

Le siège administratif est désormais situé 1 rue de Gasseville (ZIL Ste Marie). Les bureaux sont équipés de tous les moyens modernes pour gérer et

conseiller tous les usagers de la commune.

Le service technique dispose d'un bâtiment construit en 1993 avec la centrale de production ainsi que d'un parc de véhicules, les outillages et autres moyens nécessaires à toute intervention 24H/24.

Un service d'astreintes permet de faire face pratiquement à toutes les situations. A noter que le niveau de pannes ou d'interruption de fourniture est l'un des plus performant de la Région si ce n'est de France. A titre d'exemple, la dernière panne sur le réseau 20 kv, sous responsabilité de la Régie, date d'octobre 2002.



LE RESEAU

Alimenté par deux postes de livraison (Amanvillers et Montois) sous une tension de 20 000 v, le réseau public comporte 20 postes de distribution répartis sur la commune dont trois télécommandables et cinq postes abonnés. Cette configuration a permis d'obtenir les résultats espérés, à savoir, une diminution significative du nombre et de la durée des interruptions de fourniture.

Les liaisons sont assurées par 14 kms de lignes 20 kv rachetées à EDF en 1993 dont plus de 90 % ont été enfouies depuis cette date.

Le réseau basse tension comprend 17 kms de lignes pour une grande partie enfouies progressivement selon les opportunités et les moyens financiers.



INVESTISSEMENTS

En 1993, après avoir obtenu l'autorisation d'exploiter le niveau de tension supérieure, le Conseil d'Administration a accepté d'investir 15 MF pour assurer une production autonome.

Cette opération audacieuse a permis par la suite d'entreprendre une rénovation complète du réseau 20 kv et de contribuer financièrement à certains investissements de la commune.



LES ACTIVITES

Outre la gestion quotidienne des 2 000 usagers actuels de la commune dont 50 professionnels, la mission de la régie consiste à assurer la maintenance et le développement des postes et des réseaux qui couvrent les besoins de la commune et de ses administrés mais aussi :

- l'éclairage public qui comporte désormais plus de 1 000 points lumineux ainsi que :
- les feux de signalisation et illuminations
- toutes les études d'enfouissement ou d'amélioration,
- fête foraine, accompagnement des associations,
- les sinistres et incivilités.



PERSPECTIVES

Nouvelle donne Nouvelles ambitions

L'ambition première de toute l'équipe de la Régie est de servir au mieux les intérêts de la collectivité et des usagers y compris pour

ce qui concerne les économies d'énergie. L'ouverture du marché de l'énergie a considérablement compliqué les règles de la fourniture et de la distribution de l'énergie. Les nouvelles lois imposées au nom de l'ouverture du marché génèrent une concurrence injuste et déséquilibrée qui risque tôt ou tard d'affaiblir les Régies qui existent par la volonté des collectivités.

Le moment venu, il sera nécessaire de faire la part des choses et faire les bons choix.

Quoiqu'il en soit, les services de la Régie se tiennent à disposition pour vous conseiller au mieux de vos intérêts.

*Joyeuses fêtes
et meilleurs
vœux pour
la nouvelle
année*

